



rupture CDD pour incorporation ecole de gendarmerie

Par **olivier59**, le **17/03/2009** à **22:49**

Bonjour,

Je dois bientôt signer pour un CDD de 6 mois dans une entreprise privée.
Dans ce CDD est inclu une formation d'environ six semaines.

Je suis censé intégrer une école de sous officier de gendarmerie un mois avant la fin de ce CDD.

Mon employeur pourra-t-il me demander des indemnités ou un remboursement de la formation si je démissionne avant l'échéance du CDD?